

**SNUDI FO 13****FO**  
la force syndicale**L'Ecole Syndicaliste**  
**des Bouches du Rhône**13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13  
Fax : 09 57 49 82 49 contact@snudifo13.org www.snudifo13.orgDir. de publication : L. Bernabeu  
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1122S 06275  
Imprimé au siège**Bulletin n° 180 suppl1**

1 euro

**Octobre 2020****Déposé le 07 / 10 / 20.**

Dispensé de timbrage

**Marseille Carré Pro Montgrand****L'Assemblée Générale annuelle des syndiqués (congrès départemental) du SNUDI-FO des Bouches du Rhône s'est tenue le 21 septembre.****Franck Bergamini, secrétaire de l'Union****Départementale des Syndicats Force Ouvrière** est intervenu en ouverture du congrès, apportant sa réflexion et son éclairage interprofessionnel sur la situation.**Franck Neff, secrétaire du SNUDI FO 13** a présenté ensuite son complément oral au rapport d'activité du SNUDI FO 13 et détaillé les enjeux revendicatifs de cette période, abordant de nombreux points : contre-réforme des retraites, pandémie COVID et non protection des personnels, remise en cause du statut et des droits, poursuite de l'externalisation de l'école avec les 2S2C dans la droite ligne des lois Blanquer, loi de transformation de la Fonction Publique et ses conséquences concrètes pour les personnels, direction d'école, formation en "constellations", mouvement, casse de la représentation des personnels, ...**Les adhérents sont intervenus nombreux dans la discussion de façon très constructive** : points de vue, témoignages, propositions, ... nourrissant l'élaboration du mandat du SNUDI-FO 13 pour la période à venir.**Le rapport d'activité a été adopté** à l'unanimité, de même qu'**une résolution générale** s'adressant aux personnels et **une pétition** (voir en pages suivantes).**Les comptes ont été vérifiés** avec soin par les commissaires aux comptes.**Un nouveau Conseil Syndical a été élu**, plus nombreux, intégrant de nouveaux camarades.

Les circonstances étaient particulières : report de la date prévue en mai dernier, situation d'épuisement des personnels, contraintes sanitaires strictes, port du masque, visio-conférence parallèlement au présentiel, ... Mais la volonté de combattre pour les revendications, de développer le SNUDI-FO 13 dans cette perspective, ne s'est pas arrêtée à ces obstacles !

**L'assemblée générale du SNUDI-FO 13 a joué son rôle de rendez-vous indispensable de démocratie syndicale et d'organisation pour la satisfaction des revendications.**

SITE DE DEPOT

**P4**LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE



**Congrès départemental  
du SNUDI FO 13  
Lundi 21 septembre 2020**

**à afficher !**

## **Déclaration**

### **Le gouvernement a la responsabilité de préserver notre santé pendant notre activité professionnelle**

Dans le cadre de leur activité professionnelle, depuis le début septembre 2020, les enseignants du premier degré et les AESH sont au contact permanent des élèves (sans masques et sans distanciation) dans un lieu clos et sont donc particulièrement exposés au risque d'être contaminés à la COVID-19. Alors que le département des Bouches du Rhône est en zone de circulation active du Covid 19, que les mesures sanitaires ont été durcies dans de nombreuses communes depuis mardi 15 septembre par le préfet ;

Alors qu'au 18 septembre, lors du CHSCT est annoncé :

- 9 écoles fermées, principalement pour des raisons d'impossibilité d'application du protocole sanitaire
- 9 écoles touchées par des fermetures de classe
- 237 personnels en éviction (positifs avérés ou en septaine)
- 2837 élèves en évictions (positifs avérés, en septaine ou fermetures de classes) ;

Alors qu'en Italie, le gouvernement a été contraint d'embaucher 40.000 enseignants supplémentaires et 10.000 travailleurs auxiliaires pour faire face à la rentrée scolaire ;

Alors qu'en Espagne, 39.000 enseignants ont été recrutés pour faire respecter la norme de 20 élèves par classe ;

En France, le gouvernement n'a décidé aucun recrutement supplémentaire ni pour raisons sanitaires, ni pour organiser le rattrapage scolaire de ce qui a été perdu l'an dernier pendant le confinement. Les enseignants subissent un véritable chaos dans toutes les écoles !

Pire, dans notre département certains postes existants ne sont pas pourvus, les formations REP+ ne sont plus assurées, faute de BDREP+ dévoyées en "BD Covid". Les autres Brigades départementales sont affectées sur les ouvertures de rentrée, sur les postes restés vacants.

L'absence de remplaçants a pour conséquence le brassage d'élèves en cas de répartition dans les autres classes alors que le le taux d'encadrement pour cette rentrée 2020 s'est encore dégradé dans la plupart des écoles.

Le Ministre fait des économies sur la santé des personnels et fournit des masques grand public en tissu, moins protecteurs que les masques chirurgicaux de type 2 qui ont été pourtant mis à disposition des agents lors de la réouverture des écoles le 11 mai 2020. Ces masques DIM, dont l'efficacité de filtration est nettement inférieure à celle des masques chirurgicaux, ne protègent pas de la Covid-19 !

Notre employeur est responsable de préserver notre santé pendant notre activité professionnelle ; il doit prendre les mesures indispensables à notre protection !

**Pour permettre aux enseignants d'agir collectivement dans ce sens,  
l'assemblée générale annuelle du SNUDI FO 13 propose aux collègues de s'adresser au DASEN  
des Bouches du Rhône, en signant une pétition qui exige :**

- Des masques FFP2 pour tous les personnels vulnérables (enseignants, AESH,...) et à minima des masques chirurgicaux de type 2 pour tous à raison de 3 par jour (un par demi-journée, un pour la pause méridienne) ;
- Du gel hydro-alcoolique en quantité suffisante pour chaque personnel et dans toutes les écoles ;
- Des lingettes virucides pour chaque personnel ;
- L'abrogation du jour de carence ;
- La reconnaissance de l'imputabilité au service en cas de contamination Covid-19 ;
- Le suivi médical des personnels à risques par la médecine de prévention ;
- Une priorité pour tous les enseignants et les AESH leur permettant de passer les tests en urgence et d'obtenir les résultats en quelques heures (comme ce fut le cas pour le Premier ministre ...)
- Le ministre ne peut pas se décharger sur les directeurs de sa responsabilité en matière d'isolement des élèves et des personnels. Afin que ceux-ci soient protégés, ces décisions doivent être notifiées par écrit par l'ARS ou (et) le Directeur académique ou par l'IEN.
- Un plan d'urgence de recrutement d'enseignants supplémentaires, d'ouvertures de classes et de création de locaux, afin de limiter le nombre de personnes par salle et généraliser les groupes réduits qui limiteraient la propagation du virus et permettraient un rattrapage scolaire pour nos élèves. De même un aménagement des salles des maîtres est indispensable.

**Respect de notre statut et de nos droits et de notre métier**

L'assemblée annuelle des syndiqués réaffirme l'exigence du respect de notre statut de fonctionnaire d'Etat et notre attachement à une école de la République. Pour cela elle refuse les ingérences des municipalités, qui, avec la crise sanitaire, se multiplient.

Nous demandons toujours l'abrogation du protocole PPCR, mettant en œuvre le travail au mérite, la "stagiarisation" à vie par les protocoles d'accompagnement et dernièrement les formations "constellations". Nous voulons instruire nos élèves, quels que soient leurs difficultés et/ou leur handicap. Pour cela, nous demandons que l'ASH puisse avoir les moyens matériels et humains de fonctionner et donc le recrutement nécessaire d'enseignants spécialisés, de psychologues, et non l'affectation de T1 sur des postes spécialisés, la création de classes ou d'établissements spécialisés pour accueillir les enfants dans les ITEP, les IME, des AESH formés et sous statut permettant une aide individualisée si nécessaire, etc...

Nous voulons enseigner devant nos élèves et dénonçons la volonté du gouvernement d'utiliser la crise sanitaire actuelle pour généraliser l'enseignement à distance.

**Revalorisation salariale et maintien de notre régime de retraite**

Nous voulons une revalorisation du point d'indice de 18% pour tous en rattrapage de la perte de notre pouvoir d'achat depuis 2010, gel du point d'indice. Derrière l'annonce d'une hypothétique hausse des rémunérations en 2021, le "Grenelle des professeurs" ne répond pas à cette exigence. Une nouvelle "mascarade" d'autant que son objectif affiché n'est ni la revalorisation salariale ni les recrutements massifs pour faire face aux besoins mais l'ouverture d'une "*grande réflexion sur le métier d'enseignant*", pour une "*transformation profonde du système éducatif*", celui-ci devant être modernisé ! Une "modernisation" qui ne peut que faire écho à la récente loi Rilhac sur la direction d'école !

Nous revendiquons également le rattrapage du montant des pensions et l'annulation de l'augmentation de la CSG.

Face à la nouvelle menace qui s'annonce, nous revendiquons toujours le maintien de notre régime particulier de retraite, le Code des pensions civiles et militaires, que nous avons défendu lors des grèves à partir du 5 décembre 2019.

**Vous étiez adhérent au SNUDI FO 13 pour l'année civile 2019,  
et vous n'avez pas encore renouvelé votre adhésion pour 2020 ?**

**Il est toujours temps de le faire ! Renforcez votre syndicat !**

**SNUDI FO 13 Carte 2020**

66% déductibles des impôts  
sous réserve maintien dispositions fiscales  
Reçu fiscal début 2021



⇒ **Je renvoie ce bulletin d'adhésion rempli lisiblement**

⇒ à : SNUDI-FO / 13 rue de l'Académie / 13001 Marseille    ⇒ ou par mail : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)

Nom et Prénom : ..... Date naissance : ...../...../.....

Adresse complète : .....

Tel. personnel, portable : .....

e - mail : .....

Fonction, Ecole, Commune : .....

..... à  T.Déf  T.Pro

Echelon  /  .Instit.  .PE.  .PE H-CI.  .PE CI-Ex.    **Déjà adhérent l'année précédente :**  .oui.  .non.

**Je déclare adhérer au SNUDI FO :**

(Date et signature)

⇒ **Je calcule le montant de ma cotisation**

■ **Cotisation de base :** son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				<b>121 €</b> (8,25)	<b>124 €</b> (8,5)	<b>127 €</b> (8,75)	<b>133 €</b> (9,25)	<b>139 €</b> (9,75)	<b>145 €</b> (10,25)	<b>160 €</b> (11,5)	<b>172 €</b> (12,5)
Prof. Ecoles	<b>77 €</b> stag	<b>115 €</b> (7,75)	<b>127 €</b> (8,75)	<b>139 €</b> (9,75)	<b>145 €</b> (10,25)	<b>151 €</b> (10,75)	<b>157 €</b> (11,25)	<b>172 €</b> (12,5)	<b>184 €</b> (13,5)	<b>196 €</b> (14,5)	<b>208 €</b> (15,5)
Hors Classe	<b>184 €</b> (13,5)	<b>196 €</b> (14,5)	<b>208 €</b> (15,5)	<b>220 €</b> (16,5)	<b>232 €</b> (17,5)	<b>244 €</b> (18,5)					
Classe Exc	<b>208 €</b> (15,5)	<b>220 €</b> (16,5)	<b>232 €</b> (17,5)	<b>244 €</b> (18,5)	<b>CI Exc HE : 244 €</b> (18,5)						
										<b>Retraité : 77 €</b>	<b>EVS-AVS : 42 €</b>

■ **Majorations :**    **ASH, PEMF : 4 €**    **CPC : 10 €**    **Dir 2-4 cl : 6 €**    **Dir 5-9 cl : 10 €**    **Dir 10 cl et + : 13 €**

Cotisation de base ..... + Majoration ..... =  €

Si temps partiel à  % => Cotisation au prorata de la quotité =  €

⇒ **Je règle ma cotisation**

**Par chèque(s)**    Ordre "SNUDI FO" / Joindre chèque(s) au bulletin / Encaissé(s) en 2020, vers fins de mois (indiquer mois désiré au dos de chaque chèque) / Si paiement fractionné souhaité : répartir à sa guise le montant total de cotisation (nombre versements maxi = nombre de mois 2020 non encore commencés)

**Par virement(s)**    Programmer le(s) virement(s) en 2020

Coordonnées bancaires SNUDI-FO 13 : Code banque 10278 / guichet 08993 / N°compte 00020299301 / Clé RIB 55 / Domiciliation CCM Marseille Canebiere / IBAN FR76 1027 8089 9300 0202 9930 155 / BIC CMCIFR2A

Echéancier ordonné à votre banque (mois et montants) : .....

**Par prélèvement(s) automatique(s)**    **Autorisation de prélèvement bancaire**

Je soussigné(e) ..... autorise le SNUDI FO des Bdrh à effectuer les prélèvements ci-dessous sur mon compte, à cet effet, je joins un RIB à cette fiche.

- Nombre de prélèvements mensuels souhaités :  (maxi = nombre de mois 2020 non commencés)

- Mois choisi pour le premier prélèvement :

Date

Signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par SNUDI FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)



## **Pétition adressée à Monsieur le Directeur Académique, représentant du Ministre dans le département, pour exiger que notre employeur prenne les mesures indispensables de protection de notre santé au travail face au Coronavirus.**

Dans le cadre de leur activité professionnelle, depuis le début septembre 2020, les enseignants du premier degré et les AESH sont au contact permanent des élèves (sans masques et sans distanciation) dans un lieu clos et sont donc particulièrement exposés au risque d'être contaminés à la COVID-19. Alors que le département des Bouches du Rhône est en zone de circulation active du Covid-19, que les mesures sanitaires ont été durcies dans de nombreuses communes depuis mardi 15 septembre par le préfet.

Alors qu'au CHSCT du 18 septembre ont été annoncés :

- 9 écoles fermées, principalement pour des raisons d'impossibilité d'application du protocole sanitaire,
- 9 écoles touchées par des fermetures de classe,
- 237 personnels en éviction (positifs avérés ou en septaine),
- 2837 élèves en évictions (positifs avérés, en septaine ou fermetures de classes) ;

Alors qu'en Italie, le gouvernement a été contraint d'embaucher 40.000 enseignants supplémentaires et 10.000 travailleurs auxiliaires pour faire face à la rentrée scolaire ; Alors qu'en Espagne 39.000 enseignants ont été recrutés pour faire respecter la norme de 20 élèves par classe ;

**En France, aucun enseignant n'a été recruté en plus !**

Pire, dans notre département certains postes existants ne sont pas pourvus, les formations REP+ ne sont plus assurées, faute de BDREP+ dévoyées en « BD Covid ». Les autres Brigades départementales sont affectées sur les ouvertures de rentrée, sur les postes restés vacants.

L'absence de remplaçants a pour conséquence le brassage d'élèves lors des répartitions dans les autres classes, alors que le taux d'encadrement pour cette rentrée 2020 s'est encore dégradé dans la plupart des écoles.

**Le Ministre fait des économies sur la santé des personnels et fournit des masques grand public en tissu, moins protecteurs que les masques chirurgicaux de type 2 qui ont été mis à disposition des agents lors de la réouverture des écoles le 11 mai 2020.**

**Ces masques DIM, dont l'efficacité de filtration est nettement inférieure à celle des masques chirurgicaux, ne protègent pas de la Covid-19 !**

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne a récemment indiqué que « *le port des masques en tissu par les adultes est une protection insuffisante envers les enfants* » puisque ceux-ci ne sont pas eux-mêmes masqués. « *Les enseignants seront considérés comme « contacts à risque » si un enfant de leur classe est testé positif au Covid-19 ; l'ensemble des enfants d'une classe sera considéré comme contact à risque si un enseignant est testé positif au Covid-19* ». L'ARS Bretagne conseille ainsi de fournir des masques chirurgicaux à l'ensemble des personnels des écoles.

